

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-5-8-2

Séance du lundi 15 décembre 2025

BUDGET PRIMITIF 2026 - POLITIQUE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
TENENBAUM Anne donne procuration à PFEIFFER Pascale
VETTER Jean-Philippe donne procuration à MAURER Jean-Philippe

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-5-8-3 du 15 décembre 2025 relative à l'adoption du Budget primitif 2026 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 8^{ème} Commission efficacité et sobriété financière du 1^{er} décembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2026, relatif à l'efficacité et la sobriété financière, un budget de 150 439 873,19 € en dépenses et 19 242 229,00 € en recettes, ventilé comme suit :

Pour le Cabinet

Inscrit, en dépenses de fonctionnement : 6 199 523,19 €.

Pour la Direction de la Communication

Inscrit 2 077 500,00 € de crédits de paiement en dépenses de fonctionnement, et 1 900,00 € de recettes de fonctionnement ainsi que 12 000,00 € en dépenses d'investissement et 12 000 € en autorisations de programme.

Pour la Direction Générale des Services

Inscrit, en dépenses de fonctionnement : 151 050,00 €.

Pour la Direction des Services de l'Assemblée

Inscrit 546 000,00 € en dépenses de fonctionnement.

Pour la Direction Appui et Pilotage des Ressources

Inscrit :

- En dépenses de fonctionnement : 7 676 491,00 €
- En dépenses d'investissement : 11 340 000,00 €
- En recettes de fonctionnement : 2 727 817,00 €
- En recettes d'investissement : 1 771 000,00 €

Pour la Direction Achats et Commande Publique

Inscrit :

- En dépenses de fonctionnement : 356 000,00 € et 824 000,00 € en autorisations d'engagement
- En dépenses d'investissement : 24 660,00 € et 98 640,00 € en autorisations de programme
- En recettes de fonctionnement : 140 000,00 € et 560 000,00 € en autorisations d'engagement
- En recettes d'investissement : 16 000,00 € et 64 000,00 € en autorisations de programme

Pour la Direction des Affaires Juridiques

Inscrit :

- En dépenses de fonctionnement : 339 500,00 €
- En recette de fonctionnement : 20 000,00 €

Pour la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique

Inscrit :

- En dépenses de fonctionnement : 6 390 000,00 €
- En dépenses d'investissement : 9 247 600,00 €

Pour la Direction de l'Immobilier et des Moyens Généraux

Inscrit :

- En dépenses de fonctionnement : 23 202 000,00 €
- En dépenses d'investissement : 82 577 849,00 € de CP et 928 000,00 € d'AP
- En recettes de fonctionnement : 225 000,00 €
- En recettes d'investissement : 14 340 512,00 €

- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 et 2 au présent rapport.

.

Adopté à la majorité

4 voix contre

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

0 abstention

0 non-participation au vote